Histoire et motivations du parc éolien citoyen de Béganne

En 2002, un groupe d'amis s'est lancé dans une aventure dont il n'imaginait pas l'ampleur et les développements futurs.

Initialement l'idée était de construire un parc éolien coopératif, sur le modèle qui existait déjà au Danemark et ainsi proposer une alternative positive au nucléaire. Le site repéré était à Ste Anne sur Vilaine.

Rapidement le groupe s'est élargi à des personnes venant d'horizons divers, mais unis sur les problématiques énergétiques ou le développement local. De 20 à 30 personnes se réunissaient régulièrement pour étudier les modalités de développement de ce projet.

Ils se sont d'abord rapprochés d'un développeur local intéressé par la démarche *(Résolvent)* avec lequel ils ont négocié un partenariat.

Le groupe a dû se structurer, et au printemps **2003 il a créé l'association Éoliennes en Pays de Vilaine** (EPV – aujourd'hui devenue Energies citoyennes en Pays de Vilaine).

Trois objectifs ont été fixés dans les statuts :

- 1. Créer un parc éolien coopératif incluant citoyens et collectivités *(nous ne parlions pas encore de projet citoyen).* Exploiter une ressource locale pour modèle soutenable.
- 2. Associer à ce parc un travail pédagogique et des actions de réduction des consommations énergétiques, qui seraient financées par les ressources générées par la vente d'électricité.
- 3. Essaimer l'expérience en cas de réussite, car nous avions conscience que ce projet était pionnier en France.

La démarche a suscité beaucoup d'espoirs et d'enthousiasme, cependant il a fallu nous former à tous les aspects de ce type d'entreprise : techniques, environnementaux, juridiques et financiers. Nous n'imaginions pas la complexité de la démarche, mais accompagnés de professionnels, nous avons acquis les compétences nécessaires pour en comprendre toutes les facettes, pouvoir discuter de nos choix avec les professionnels qui seront sollicités, et donc rester maîtres du projet.

Ce fut un formidable outil d'éducation populaire pour des dizaines de bénévoles !

Cela a fait partie de nos stimulations pour parvenir à franchir tous les obstacles, et constituer une équipe soudée malgré nos différences, nous permettre de prendre des risques mesurés et les assumer collectivement.

Nous avons essuyé 3 échecs : sur le premier site à Ste Anne sur Vilaine en 2004, le second à Ste Marie en 2005, et le troisième à Saint-Just fin 2005.

Ayant obtenu une subvention de la Fondation de France, 6 000 €, nous avons décidé de poursuivre l'aventure en salariant en 2005 un de nos jeunes bénévoles sortant d'école agricole : Samuel. Il nous a accompagné, à mi-temps les premiers mois, puis à temps complet, grâce au soutien de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, jusqu'à l'obtention du premier permis de construire à Béganne. Il nous a quittés à ce moment là, débauché par le constructeur d'éoliennes Enercon.

Cela nous a confortés dans la qualité de notre formation, tout en nous fragilisant car il a fallu, durant une période transitoire de 9 mois, assurer le suivi des dossiers et finaliser le deuxième permis de construire et former Pierre, notre deuxième salarié, qui s'est révélé extrêmement efficace.

Cela nous a amenés à créer une **première société en 2007**: la SARL **Site à Watts** (merci à la première gérante : Françoise !) pour financer les études que nous ne pouvions assurer (gisement éolien, études paysagères et environnementales...). Ont investi 24 personnes en direct, plus 3 Cigales (regroupant 60 autres citoyens), l'association EPV et la SEM Sela de Loire Atlantique. Elles ont pris le risque de financer ces études, conscientes qu'elles pouvaient perdre leurs 300 000 € investis.





En 2009 première victoire : le permis de construire de Béganne est obtenu.

Les difficultés n'ont pas été derrière nous, car la législation ayant été changée, il a fallu attendre la création d'une Zone de Développement Éolien adaptée, puis les montages financiers avec des banques extrêmement frileuses. Seule une banque coopérative Belge *(Triodos)* a accepté d'être chef de file d'un pool associant Crédit coopératif, BPI France et la Nef.

Nous avons dans cette période construit les statuts et pacte de la SAS Bégawatts qui ont servi de base pour les projets suivants.

La législation de l'époque ne permettant pas à plus de 100 personnes d'être actionnaires d'une SAS, nous avons lancé la création de 53 clubs d'investisseurs en partenariat avec la CADES (Pôle de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire). Par le biais d'une sollicitation de l' ADEME nationale, nous avons créé la dynamique d'Énergie Partagée aux côtés d'autres partenaires (Enercoop, Indiggo, Ale 08...); sa création a été effective en 2010.

Durant toute cette période notre attention était tournée vers la réalisation de notre premier objectif: la finalisation des 2 premiers parcs éoliens citoyens en conservant la maîtrise totale du projet, et l'inclusion d'objectifs incontournables de financement d'actions pour réduire les consommations énergétiques. Durant toute cette période l'association EPV a été l'acteur essentiel de la réussite (construction et maîtrise de l'énergie), grâce à la mobilisation de ses bénévoles et de son salarié.

La création d' Énergie Partagée a amplifié le troisième objectif de l'association : l'essaimage, avec deux outils :

- **Énergie Partagée Association** pour informer, accompagner et former d'autres porteurs de projets citoyens Nous étions co-fondateurs.
- Énergie Partagée Investissement : outil financier permettant d'avoir une couverture juridique avec des OPTF (Offre au Public de Titres Financiers), de mettre de la signification, de regrouper plus largement des citoyens financeurs.

Lors de la création de Bégawatts, nous n'imaginions pas encore complètement l'ampleur de la dynamique que nous avions créée, ni de ses multiples développements.

Ce n'est que petit à petit que les potentialités de ces dynamiques se sont révélées et nous ont amenés à concevoir une transition énergétique et sociétale, plus complexe que l'idée initiale.

Depuis, nous avons repensé aux liens unissant les divers projets et EPV, les diverses modalités impliquées par la MDE (Maîtrise de la Demande en Énergie, ou plus précisément la sobriété énergétique), le changement de banque, puis d'acheteur de l'énergie qui est devenu Enercoop, les recherches sur la flexibilité (ELFE), le prolongement des parcs... Ces évolutions et réflexions ont surtout concerné les personnes impliquées concrètement dans les projets, mais sans doute moins les sociétaires plus éloignés du projet, dont la complexité nécessite du temps pour l'appréhender.

Les actionnaires initiaux se sont mobilisés pour faire sortir ce projet stimulant, mais n'imaginaient sans doute pas l'implication dans la durée.

Le maintien de la dynamique citoyenne et le renouvellement des sociétaires sont complexes et restent essentiels pour faire vivre le parc.



